



Association Belge des Amis de Saint Jacques de Compostelle a.s.b.l.

ASSEMBLEE GENERALE

Boitsfort - samedi 28 mars 2009

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE – 28 mars 2009 – 10 Hr

Le Président et les Membres du Conseil d'Administration de l'Association Belge des Amis de Saint Jacques de Compostelle, asbl, ont l'honneur de vous inviter à prendre part à la

23eme ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se déroulera le samedi 28 mars 2009

Club House Solvay-Sports

Avenue du Pérou, 80 à 1000 BRUXELLES

Programme de la journée

- **dès 9h30 : enregistrement des participants** à l'Assemblée Générale, dépôt des procurations ;
- **à 10h00 : ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire ;**
- **à 12h30 : repas** - Prix : 30 €uros - *Formulaire d'inscription en page 23*

Menu

Apéritif

Duo de croquettes - crevettes & fondu au fromage

Rôti de veau, légumes provençaux & son gratin dauphinois

Bavarois au fromage et coulis de fruits rouges

½ bouteille de vin et ½ bouteille d'eau

Café

La réservation du repas ne sera effective qu'après versement du prix du repas au compte de l'association : **310-1418083-29**, en reprenant en communication votre numéro d'identification.

Dernier délai pour les inscriptions : impérativement pour le vendredi 13 mars 2009. Passé cette date, les réservations ne pourront plus être prises en considération. Les participants sont alors invités à assurer eux-mêmes leur repas et leur réservation dans un restaurant de leur choix.





Le mot du Président

Chers Amis de Saint Jacques,
Chers Membres de l'Association,

Le Conseil d'Administration et moi-même, vous invitons cordialement, à l'Assemblée Générale statutaire de l'Association Belge des Amis de Saint Jacques de Compostelle, asbl

Au niveau des activités de l'Association, l'Assemblée Générale est un moment important. Chaque année, c'est l'occasion donnée aux membres d'encourager l'équipe tout entière du Conseil d'Administration principalement, mais également toutes celles et tous ceux qui l'entourent et qui souvent font un travail remarquable dans l'ombre, avec beaucoup de simplicité. L'Assemblée Générale d'une asbl est le lieu légal où le Conseil d'Administration rend des comptes auprès de ses membres pour la gestion courante de l'Association. Nous ferons un bilan de l'évolution de notre Association en permettant aux principaux acteurs d'y prendre la parole pour rendre compte de leurs activités.

N'hésitez pas à nous soumettre par écrit d'éventuels projets à réaliser au cours de la prochaine Année Sainte de 2010, année à laquelle nous réfléchissons déjà, par ailleurs. Nous vous proposerons trois ou quatre grandes activités festives fort différentes où chacun pourra y trouver son compte. Nous vous en parlons plus loin dans ce fascicule et en temps voulu par la voie du Pecten.

Sachant joindre l'utile à l'agréable, nous vous invitons à participer à un délicieux repas, en vous inscrivant, dans le délai proposé, et en payant, avant le 13 mars 2009, la somme de 30 Euros, sur le compte de l'Association 310-1418083-29, en reprenant en communication votre numéro d'identification. Merci de respecter le travail du trésorier, en lui facilitant la tâche.

Permettez-moi de remercier une fois de plus et simplement chacun des membres du Conseil d'Administration qui, à mon avis, fonctionne très bien et surtout au niveau de la qualité du travail accompli par chaque membre. Merci aussi à toutes celles et ceux qui œuvrent hors CA et s'investissent bénévolement dans le fonctionnement de notre Association et sans lesquels elle ne serait pas ce qu'elle est.

Cette année est sans doute une année de transition vers l'Année Sainte de 2010. Nombreux seront encore les pèlerins à se rendre sur le tombeau de l'apôtre saint Jacques.

En 2009, il y a deux candidats qui arrivent au bout de leur mandat. Jacques Denis, après deux mandats de cinq ans, ne désire plus se représenter, estimant qu'il a atteint un âge raisonnable pour se retirer du Conseil. Il conserve cependant les responsabilités dans la délivrance des crédenciales et dans la gestion de la librairie. Nous le remercions, ainsi que son épouse Marie-José, pour tout le travail effectué ces dernières années. Il y a également Pierre Jeunieux, qui achève le mandat laissé vacant par Louis Smeyers, et est rééligible et que nous remercions pour son travail au sein du CA.

C'est mon rôle de faire appel à candidature, pour venir nous aider à gérer, au sein du CA, l'association et les multiples services qu'elle rend aux pèlerins de Saint-Jacques. Si vous avez une certaine disponibilité, vous pouvez m'envoyer une lettre de candidature motivée ou un courriel, pour le 13 mars 2009 au plus tard, afin de demander votre entrée au CA ou d'accepter le rôle de "vérificateur aux comptes".



En 2009, nous respecterons encore la transparence et le respect de la confidentialité du vote de chacun en respectant le mode de vote élaboré et amélioré lors des deux précédentes assemblées générales de 2007 et 2008. Elle est rappelée un peu plus loin par Francis Hiffe, trésorier et Jacques Degehet, secrétaire. Je vous invite à bien la comprendre en vue de la respecter pour élire, démocratiquement, les nouveaux membres du CA ainsi que les deux vérificateurs aux comptes. Au cas où quelqu'un ne serait pas élu, n'oublions pas qu'il est toujours possible d'aider le CA sans en faire partie.

Une fois n'est pas coutume et comme en 2008, permettez-moi de rappeler quelques qualités nécessaires pour œuvrer utilement au sein de l'Association et notamment du C.A.

- Respecter les statuts de l'Association (*voir en fin de fascicule*).
- Respecter le Règlement d'Ordre Intérieur (*voir en fin de fascicule*).
- Accepter de vivre en équipe, travaillant d'abord à l'amitié jacquaire qui nous lie et qui est notre idéal commun afin d'évoluer ensemble dans une belle convivialité faite de sérieux, de rire et d'humour...
- Savoir travailler ensemble, en étant responsable de "son" domaine, tout en sachant rendre des comptes au niveau du CA ou de l'AGle, quand c'est nécessaire.
- Dépasser "son" domaine pour s'intéresser vraiment aux domaines des autres aussi, pour les aider, les épauler, au moins occasionnellement.
- Il est prudent de ne pas entrer au CA, si vous n'avez pas assez de disponibilité et si cela représente une charge trop lourde, ... supplémentaire à ce que vous faites déjà.
- Se mettre au service de l'Association, de l'AGle, du CA et surtout des pèlerins qui nous côtoient ; les "Nouveaux" mais aussi les "Anciens".
- Travailler humblement et sérieusement sans se prendre trop au sérieux.
- Etre capable, au début de votre entrée au CA, d'observer, pendant une certaine durée, la gestion générale de l'Association et le fonctionnement de celle-ci ; d'entendre, d'écouter et de comprendre les membres chevronnés du CA ! Et puis, un jour prendre sa part active à la gestion de l'association.
- Etre capable de synthétiser brièvement une problématique à exposer lors des Conseils d'Administration, en peu de temps, en vue de trouver une solution.
- Respecter la règle qui fixe qu'on vote à la majorité et qu'on applique à l'unanimité.

En espérant vous voir nombreux à l'Assemblée Générale, importante pour le bon fonctionnement de notre Association, nous vous souhaitons déjà un agréable moment entre Amis de Saint Jacques.

Ultreia !

Pierre GENIN
Président





Ordre du jour de l'Assemblée Générale

Association Belge des Amis de Saint-Jacques de Compostelle

association sans but lucratif

numéro d'identification : 28880/86

- Ouverture de la séance et mot d'accueil du Président en fonction (*Pierre Genin*)
- Désignation du rapporteur (*Pierre Genin*)
- Vérification du quorum (*Jacques Degehet*)
- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29 mars 2008
voir texte en pages 20 et 21 (Jacques Degehet)
- Rapport d'activités de l'exercice 2008 par le secrétaire général (*Jacques Degehet*)
- Présentation des comptes de l'exercice 2008 (*Francis Hiffe*)
- Discussion et approbation des comptes (*Francis Hiffe*)
- Rapport des vérificateurs aux comptes (*José Moreau & André Samain*)
- Décharge aux administrateurs (*Pierre Genin*).
- Présentation du budget 2009 (*Francis Hiffe*)
- Affectation des réserves constituées pour le gîte de La Bessenois (*Francis Hiffe*)
- Activités spécifiques de l'année 2008 et perspectives 2009
 - Topoguides et balisage (*Philippe Massin*)
 - Hospitalité à Saint Palais (*Paul Sempels*)
- Présentation des candidats administrateurs et élection (*Jacques Degehet*)
Mr Jacques Denis, sortant et ne se représentant plus ;
Mr Pierre Jeunieux , sortant et rééligible (fin de mandat de Louis Smeyers) ;
trois postes d'administrateurs sont donc à pourvoir lors de cette Assemblée Générale.
*Les actes de candidature motivés devront être envoyés au Président **avant le 13 mars.***
- Election des vérificateurs aux comptes pour l'exercice 2009 (*Jacques Degehet*)
Deux postes de vérificateurs pour un mandat d'un an sont à pourvoir
*Les actes de candidature motivés devront être envoyés au Président **avant le 13 mars.***
- Divers (*Jacques Degehet*)
*Nous rappelons que dans cette dernière rubrique, peuvent être enregistrés des points qui doivent être présentés par écrit et adressés au Secrétaire général, **avant le 13 mars 2009.***
Un point "divers" peut être ajouté à l'ordre du jour, en dernière minute, pour autant que les 2/3 des membres effectifs marquent leur accord
- Clôture de la séance (*Pierre Genin*)



Modalités de participation à l'Assemblée Générale

Tous les membres de notre Association sont cordialement invités à participer à notre Assemblée Générale de ce samedi 28 mars 2009 à Boitsfort, comme le Président vous en a fait part dans son texte de bienvenue de ce numéro du Bloc-Notes. Pour une participation effective, c'est-à-dire avec droit de vote à cette Assemblée, tous les membres devront se conformer aux dispositions prévues dans nos statuts.

Lors de notre Assemblée Générale de 2004 à Marche-en-Famenne, nos statuts ont été adaptés pour d'une part nous mettre en conformité avec la nouvelle législation sur les asbl et d'autre part pour améliorer le fonctionnement de notre Association et de ses organes. La mesure transitoire prévue à l'**Art.32** pour deux exercices n'est donc plus d'actualité.

Vous trouverez le texte des statuts coordonnés en fin de ce numéro.

Nous reprenons ci-dessous l'**Art. 6** qui définit les conditions à remplir pour participer au vote de l'Assemblée Générale.

Art. 6 : *L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents.*

§1 – **Sont membres adhérents**, toutes les personnes physiques ou morales, qui en font la demande par écrit, acceptée par le conseil d'administration, et qui ont versé la cotisation annuelle. Ils peuvent participer à toutes les activités organisées par l'association en faveur de ses membres et bénéficient de tous les services offerts par l'association.

§2 – **Sont membres effectifs**, les membres adhérents qui remplissent toutes les conditions suivantes :

- ◆ être en ordre de cotisation au dernier jour de février de l'année en cours,
- ◆ avoir été en ordre de cotisation au cours des deux années précédentes,
- ◆ avoir participé aux assemblées générales des deux années précédentes ou s'y être fait représenter,
- ◆ en faire la demande écrite.

Les membres effectifs sont seuls à avoir un droit de vote à l'assemblée générale.

§3 – ...

D'une manière concrète, les membres effectifs, remplissant toutes les conditions reprises à cet **Art. 6**, recevront dans ce numéro, un encart complémentaire, les invitant éventuellement, s'ils ne peuvent pas participer à cette Assemblée, à exercer leur droit de représentation. S'ils participent à cette Assemblée, ils seront les seuls à disposer du droit de vote et recevront en conséquence, les documents nécessaires à exercer ce droit.

Jacques DEGEHET,
Secrétaire Général

Francis HIFFE,
Trésorier



Association Belge des Amis de Saint Jacques de Compostelle a.s.b.l.

ASSEMBLEE GENERALE

Boitsfort - samedi 28 mars 2009

Procédure de vote des points à l'ordre du jour
Procédure d'élection des Administrateurs et des Vérificateurs aux comptes

Lors de sa réunion en décembre 2006, le Conseil d'Administration a arrêté la procédure d'approbation par l'Assemblée Générale des points à l'ordre du jour.

Pour les points de l'ordre du jour nécessitant une approbation (positive ou négative) par l'Assemblée Générale et n'impliquant pas des personnes, le vote se fera à main levée.

En ce qui concerne les nominations des administrateurs et des vérificateurs aux comptes, les actes de candidature motivés doivent impérativement parvenir au Président dans le délai imparti (voir ordre du jour).

Toute la procédure de nomination se fera à bulletin secret. Deux scrutateurs (*volontaires ?*) seront choisis dans et par l'assemblée pour assurer le bon déroulement de cette procédure et seconder ainsi le rapporteur qui présidera ces élections.

Cette procédure sera appliquée quel que soit le nombre de candidats, c'est-à-dire même si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de postes à pourvoir.

Les bulletins de vote reprendront les noms des candidats dans l'ordre alphabétique, pour chacune des deux élections (un bulletin pour les administrateurs et un bulletin pour les vérificateurs aux comptes).

(voir exemple ci-dessous – merci au jeu Cluedo).

Madame Leblanc	<input type="radio"/>
Colonel Moutarde	<input type="radio"/>
Docteur Olive	<input type="radio"/>
Madame Pervenche	<input type="radio"/>

A peine de nullité, on ne pourra pas exprimer plus de votes que de postes à pourvoir (*pour cette assemblée de 2009, 3 votes pour les postes d'administrateurs et 2 votes pour les postes de vérificateurs aux comptes*). Tout bulletin dont l'auteur pourrait être rendu reconnaissable par un signe ou une marque non autorisée sera considéré comme nul.

Dépouillement :

- on comptabilisera pour chacun des candidats le nombre de votes favorables ;
- les candidats seront repris dans l'ordre décroissant du nombre de votes favorables ;
- en cas de parité de voix, un tour de scrutin supplémentaire pourra être organisé afin de départager les candidats ex-æquo, si le nombre de candidats excède le nombre de mandats à pourvoir.

Jacques DEGEHET,
Secrétaire Général

Francis HIFFE,
Trésorier



Rapport d'activités par le secrétaire général

Chers Amis de Saint Jacques,

Si nous n'avons certes pas battu de record (ce n'est pas le but !) en 2008, nous n'avons pas démerité : nous tenons la cadence. C'est grâce à l'effort de tous (bénévoles, membres ou non du Conseil d'Administration, qui prennent en charge une part des activités et tâches aussi nombreuses que variées) que nous arrivons à tenir le rythme et à atteindre les objectifs de notre mission qui consiste essentiellement à être au **service des pèlerins**. L'accueil et l'aide aux pèlerins est et reste notre seule raison d'être et d'agir. Soyez tous ici remerciés : votre action est vitale pour notre association !

Comme les années précédentes, nous comptons légèrement plus de **1.300 membres cotisants** et nous avons distribué **685 crédenciales**. Aurions-nous atteint notre "rythme de croisière" ? Nos **réunions d'accueil et d'information**, dites "du 1^{er} jeudi", rencontrent toujours autant de succès : 11 réunions à Bruxelles et 4 en province (Nassogne, Sclessin, Wépion et Bouillon).

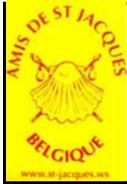
Notre **librairie** alimente toujours, de façon significative, notre trésorerie. C'est bien utile pour faire fonctionner notre association. Elle n'a pas souffert, loin de là, de la "reprise" par Jacques et Marie-Josée Denis.

La gestion de la chaîne d'accueil a été entièrement reprise par Paul Sempels qui assure l'ensemble de la problématique de l'**hospitalité**. Dans le cadre de cette activité essentielle, nous avons répondu à l'appel des Amis du Chemin de Saint-Jacques en Pyrénées Atlantiques par l'envoi d'hospitaliers à l'ancien couvent des franciscains de **Saint-Palais**. Dans la foulée d'un contact sur place avec Bertrand Saint-Macary, Président, nous pouvons espérer, si l'opération réussit, arriver, après négociations, à une gestion partagée entre notre association et la leur du gîte local. Voilà une voie qui mérite d'être envisagée en lieu et place du projet "La Bessennois" auquel nous avons dû renoncer.

Les **sorties pédestres jacquaires** et les **sorties vélos** ont toujours leurs participants fidèles, qui n'hésitent pas à en amener de nouveaux. Le **balisage** des chemins se poursuit, tant en ce qui concerne l'entretien qu'en ce qui concerne le repérage et la création de nouveaux itinéraires. L'efficacité du travail réalisé par toutes les équipes de baliseurs est à souligner. Au niveau des **topoguides**, les ventes du "*Via Mosana*" ne semblent pas faiblir et le "*Via Thiérache*" est venu compléter la collection. D'autres projets sont en gestation, principalement en collaboration avec nos amis de la Vlaams Genootschap van Santiago et ceux du Nord de la France. Au cours de l'année écoulée, "*faute de combattants*", nous avons dû renoncer à l'organisation des **week-ends spirituels**, qui se tenaient habituellement sur le site de l'abbaye de Maredret. D'autres formules sont à l'étude pour l'avenir.

En octobre, une partie de notre **exposition** était présentée sur un stand du Salon Créatif des Seniors à la Louvière où nous regrettons de ne pas avoir pu rencontrer une audience plus importante et plus intéressée par nos activités. Tous les trois mois, vous attendez votre **Pecten** avec intérêt et curiosité. Il est évident que l'équipe rédactionnelle met tout en œuvre pour vous offrir un contenu qui répond à vos attentes. Le Pecten évolue lentement mais sûrement. N'hésitez pas à faire vos suggestions et à apporter votre contribution !

Cette année c'est dans le cadre de l'abbaye de Bassac que notre traditionnel **Voyage Culturel Jacquaire** a établi ses quartiers dans une convivialité devenue aussi traditionnelle que le voyage. Les **conférences** données par notre Président ont, comme d'habitude, charmé les auditoires.



Nous persistons à défendre l'existence de la **procession annuelle** de saint Jacques à travers les rues de Bruxelles. La meilleure façon d'en assurer la pérennité nous semble résider dans une participation plus nombreuse de nos membres. La **fête annuelle de saint Jacques** a rencontré un beau succès à Marche-en-Famenne, avec la participation remarquée et appréciée de Hugo Morael, Président de la Vlaams Genootschap van Santiago. Le **souper-anniversaire** n'a rassemblé qu'une trentaine de convives sur le site de l'Ilon St-Jacques de Namur où la qualité des prestations de l'école hôtelière s'est à nouveau exprimée brillamment.

La **promotion** de notre action reste un souci permanent. Nous avons ainsi organisé un **colloque** en partenariat avec les autorités du Patrimoine, du Tourisme et de la Culture de la ville de Marche-en-Famenne. Nous avons aussi, à nouveau, participé au salon "*Papi'On*" qui s'adresse aux seniors actifs de la région liégeoise. Chaque fois que l'occasion nous en est donnée nous ne manquons pas d'être présents sur les plateaux des télévisions ou dans les studios des radios régionales de même que dans les presses régionale et locale pour assurer notre visibilité. De la même façon, nous essayons de soigner les relations que nous avons nouées, d'en créer et développer d'autres. Nous ne manquons pas non plus, chaque fois que c'est possible, de participer à des manifestations ou cérémonies organisées par d'autres afin de susciter les partenariats potentiels. Nous entretenons d'excellentes relations avec la **Fundacion Galicia Europa** à Bruxelles qui constitue pour nous un relais bien utile dans nos relations avec la Xunta de Galicia.

Au cours de l'année écoulée, le groupe-relais de nos amis du Sud-Luxembourg a œuvré dans sa région dans la continuité de son action en toute intelligence avec notre Conseil d'Administration. Elle constitue un relais bien utile dans cette région, si lointaine de Bruxelles.

Pour notre bon fonctionnement, le **Conseil d'Administration** s'est réuni à 5 reprises, après autant (si pas plus) de réunions préparatoires du **Bureau** qui, de plus, gère au mieux les affaires courantes. Notre Grand Argentier est le gardien de notre **Trésorerie** qu'il administre avec talent et efficacité. Vous verrez par ailleurs que celle-ci est en bonne santé.

Nous avons aussi représenté notre association à des réunions **internationales** : à Arles, à Chartres et à Bourges où nous avons retrouvé nos amis surtout français mais aussi espagnols. Nous étions présents aussi à la naissance d'une nouvelle association à Cambrai.

Je termine par une liste de projets que nous avons mis en chantier au cours de l'année écoulée et qui devraient se concrétiser au cours des mois ou des années à venir : la réalisation d'un nouveau matériel d'exposition, l'évolution du projet de gîte (qui pourrait devenir un peu "*le nôtre*") à Saint-Palais, l'utilisation de nouvelles balises "*européennes*", sur "*nos*" chemins, la refonte complète de notre site Internet, l'organisation d'un colloque international en 2010 à Namur, la fête de saint Jacques à Liège le 25 juillet 2010 ... , sans perdre de vue la possibilité d'une implantation "*permanente*" à Namur ou ailleurs.

Merci à toutes et à tous : sans vous, votre association ne serait pas ce qu'elle est ! C'est vous qui la faites vivre ! Nous avons besoin de vous et nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Utreia !

Jacques DEGEHET,
Secrétaire Général





Association Belge des Amis de Saint Jacques de Compostelle a.s.b.l.

ASSEMBLEE GENERALE

Boitsfort - samedi 28 mars 2009

Balisage et Topoguides

Chers Amis de Saint Jacques,

Les années 2008 et 2009 resteront à jamais des années charnières pour les voies jacquaires transfrontalières du sud des Pays-Bas, de la Belgique et du nord de la France.

En effet, c'est en début d'année 2008 que des nouveaux contacts ont eu lieu avec la Vlaams Genootschap van Santiago. Nos amis flamands nous ont fait part de leur volonté de créer cinq voies : la *Via Brugensis*, la *Via Schaldea*, la *Via Brabantica*, la *Via Monastica* et la *Via Limburgica*.

Souvent nous nous sommes rencontrés, souvent nous nous sommes compris, ensemble nous allons travailler afin de procéder aux jonctions entre les chemins néerlandophones et francophones. Ce n'est pas une première pour notre association car, rappelez-vous, nos anciens pionniers de Saint Jacques avaient déjà créé la fameuse *Via Mosana* de Maastricht et Aix-la-Chapelle à Namur.

Force est de constater que notre idylle ne fait que commencer car en guise de cadeau de bienvenue, nos amis flamands ont marqué leur accord d'utiliser notre balise dite intelligente car à la fois positionnelle et directionnelle ; bien sûr il nous faudra lui revêtir une nouvelle tenue de noce : nous la garnirons du logo de premier itinéraire culturel européen classé patrimoine de l'UNESCO, des couleurs bleue et jaune ainsi que du splendide "Camino de Santiago de Compostela". Merci à Jacques Degehet pour cette merveilleuse idée.

Fin 2008, notre association a édité son quatrième topoguide : la *Via Thiérache* : merci à Auguste Wéry, Fernand Delsaux et José Vandevarent

En 2009, nous avons finalisé de nombreux contacts informels avec la Fédération Française de Randonnée Pédestre (FFRP) et les Sentiers de Grande Randonnée (SGR). Ensemble nous avons décidé de donner la priorité dans le nord à deux grandes voies jacquaires : le GR654 de Namur à Nevers via Reims et Vezelay et le GR655 de Bruxelles à Tours via Paris ; les autres voies secondaires viendraient se greffer sur les deux grands itinéraires et feraient l'objet d'une mise en œuvre plus simple et d'une publication moins coûteuse.

Enfin, nous allons confier définitivement l'édition de la *Via Gallia Belgica* et de la *Via Brabançonne* à la FFRP et aux SGR. Nous incombera la lourde tâche du balisage et des mises à jour des deux topoguides en Belgique. Le nouveau topoguide du GR655 sortira en 2010.

Le Conseil d'administration tient à remercier de tout cœur la trentaine de baliseurs de notre association qui arpentent les quelques huit cents kilomètres de voies jacquaires que nous entretenons depuis plus de dix ans. Sachez que nous sommes fiers de vous.



Philippe Massin
Responsable des topoguides et des balisages



Comptes annuels (1)

1. Comptes de bilan

ACTIF	au 31 décembre 2008	au 01 janvier 2008
III. Immob. Corporelles		605,00
24 Mater. Informatique		605,00
VI. Stocks	18.689,31	17.379,28
34 Stock livres (librairie)	15.689,31	8.579,28
Stock Divers &DVD	3.000,00	8.800,00
VII. Créances	1.329,23	624,26
40 Clients	820,02	453,23
41 TVA à récupérer	509,21	171,03
IX. Valeurs disponibles	25.616,91	23.908,12
55 Ets de crédit	24.213,10	22.937,78
Bque – cc	8.595,96	4.191,49
Bque – livret	13.752,56	14.846,47
CCP – librairie	1.864,58	3.899,82
57 Caisses	1.403,81	970,34
Caisse – assoc	979,69	603,09
Caisse – librairie	424,12	367,25
X. Comptes régularisation	879,50	416,30
49 Charg. à reporter – divers		134,00
Charg. à reporter – Semur.	879,50	282,30
TOTAL ACTIF	46.514,95	42.932,96

PASSIF	au 31 décembre 2008	au 01 janvier 2008
V. Fonds propres	29.274,12	31.118,23
10 Résultats Exec. Antér.	15.418,97	25.686,75
13 Réserve Accueil Gîte.	15.699,26	13.345,26
14 Résultat de l'exercice	- 1.844,11	- 7.913,78
VII. Dettes à un an au plus	4.476,75	833,73
44 Dettes commerciales	4.476,75	833,73
X. Comptes régularisation	12.764,08	10.981,00
49 Prod à reporter – cotis.	9.664,08	8.031,00
Prod à reporter – Bassac	3.100,00	2.950,00
TOTAL PASSIF	46.514,95	42.932,96



Comptes annuels (2)

2. Comptes de résultats au 31 décembre

I. Produits d'exploitation			70.005,71
700000	Ventes librairie	24.988,99	
700400	Cotisations membres	23.106,58	
700410	Dons divers	20,00	
700420	Subsides reçus	2.000,00	
700490	Recettes diverses	1.580,14	
700500	Manifestations	18.310,00	
700600	Location exposition	325,00	
II. Autres produits			439,13
756000	Prod financiers divers	439,13	
TOTAL PRODUITS			70.444,84

I. Charges d'exploitation			70.527,84
60 Approvis. et marchandises		23.737,68	
604000	Ach march – Livres	17.549,87	
604100	Ach march – Divers	1.284,98	
609400	Variation stocks	4.902,83	
61 Services et biens divers		46.790,16	
610100	Charges locatives locaux	1.894,85	
610200	Petit matériel d'aménagement	372,12	
611000	Imprimés	7.030,53	
611100	Livres, prospectus	745,15	
611200	Diverses fournitures	2.418,82	
612200	Autres services	198,00	
613000	Assurances IARD	693,13	
616000	Frais postaux, frais port	4.193,92	
616200	Téléphone, télécopie, internet	1.067,74	
616600	Frais de déplacement	14.118,20	
616900	Frais de réception non limités	12.887,74	
619000	Publicités & annonces		
619500	Représent, cotisations, cadeaux	1.169,96	
II. Autres charges			1.761,11
63 Amortiss. & Reduct. valeurs		1.436,00	
64 Charges exploitation		107,33	
65 Charges financières		217,78	
TOTAL CHARGES			72.288,95

Résultat de l'exercice	- 1.844,11
Dotation à la réserve Gîte	- 2.598,00
Résultat disponible	- 4.442,11

Francis HIFFE
Trésorier



Comptes annuels (3)

3. Charges et produits par activités (non repris les activités festives)

I. Gestion générale		
Quote-part cotisations, dons, recettes diverses		12.562 €
Frais de bureau	1.161 €	
Frais impression	1.496 €	
Frais de communication	2.247 €	
Frais de déplacement	5.843 €	
Loyer et matériel aménagement	2.027 €	
Logement - Réception – Cadeau	1.071 €	
Frais administratifs et financiers	703 €	
Divers	2.062 €	
II. Pecten		
Quote-part cotisations, publicité		9.206 €
Frais impression	5.106 €	
Frais envoi	1.077 €	
Autres frais	384 €	
III. Librairie		
Marge brute		2.414 €
Autres frais (port, financiers, divers)	864 €	
IV. Exposition		
Location & Vente catalogues		
Frais transport	396 €	
V. Balisage		
Quote-part SGR		478 €
Frais déplacement	916 €	
Petit matériel & Cartes ING	1.454 €	
VI. Gîte “La Bessennois”		
Prélèvement & Dotation au fonds	2.598 €	2.598 €
VII. Week-ends spirituels - Maredret		
VIII. Voyage culturel jacquaire – Bassac		
Participation membres		14.495 €
Frais déplacement et transport	5.045 €	
Frais logement et réception	7.934 €	
Autres frais	1.003 €	
IX. Bibliothèque	370 €	
X. Messe & Fête Saint Jacques		
XI. Assemblée Générale	1.775 €	1.470 €
XII. Conférence		

Francis HIFFE
Trésorier



Comptes annuels (4)

4. Comparatif Budget 2008 – Réalisé 2008

	Prévision 2008				Réalisé 2008			
	Total	Gestion	Pecten Librairie Expos	Autres	Total	Gestion	Pecten Librairie Expos	Autres
70 Recettes								
Résultats librairie	4.000		4.000		1.550		1.550	
Cotisations membres	21.200	11.000	7.800	2.400	22.889	11.835	8.456	2.598
Subsides demandés	2.000			2.000	2.000		2.000	
Recettes publicitaires	500		500		900		900	
Location exposition	1.000		1.000					
Autres activités	1.000	500		500	680	240		440
Total Produits	29.700	11.500	13.300	4.900	28.019	12.075	12.906	3.038
60 Achats	pm				pm		pm	
61 Services divers								
Charges locatives	2.000	2.000			1.895	1.895		
Imprimés + Pecten	6.000	1.000	5.000		7.030	1.924	5.106	
Photocopies, div. bureau	1.750	1.250		500	2.418	1.327	325	767
Prestations tiers	500	500			198	198		
Assurances IARD	650	400		250	693	465		228
Frais postaux, frais port	3.500	1.500	2.000		4.194	1.585	2.390	219
Téléph, téléfax, internet	1.000	1.000			1.068	1.001		67
Frais déplacement	8.000	5.500	2.500		7.168	3.384	2.498	1.286
Réception non limités	2.000	2.000			988	890	51	47
Congrès/Séminaires	2.000	2.000			2.766	2.766		
Bibliothèque	750			750	745			745
Investissement matériel	1.000	1.000			pm			
Dotation réserve gîte	2.400			2.400	2.598			2.598
Total Charges	31.550	18.150	9.500	3.900	31.761	15.434	10.370	5.957
Résultats ordinaires	- 1.850	-6.650	3.800	1.000	- 3.742	- 3.359	2.536	- 2.919
Projets spéciaux								
Réapprov. imprimés								
Brochures d'accueil								
Guide Via Thiérache	(3000)			(3000)	(3000)			(3000)
RESULTATS	- 1.850	- 6.650	3.800	1.000	-3.742	- 3.359	2.536	- 2.919

Francis HIFFE
Trésorier



Commentaires sur les comptes

Il est de coutume et de bonne gouvernance (terme sans doute galvaudé dans les médias ces derniers mois), lors des Assemblées Générales, que le Conseil d'Administration, par la voix de son trésorier, fasse rapport sur la gestion financière de l'Association durant l'exercice écoulé. Je me sou mets bien volontiers à cette obligation et je vais tenter de vous présenter en quelques lignes, les préoccupations que le Conseil a gardées en point de mire pour l'exercice 2008. Vous avez, en première lecture, dans les pages précédentes les tableaux chiffrés de la situation comptable et financière de notre Association. De plus amples informations vous seront aussi communiquées lors de notre Assemblée Générale, où je ne manquerai pas de répondre à toutes vos questions sur ce sujet.

Au niveau des comptes de bilan, nous pouvons remarquer un certain glissement des montants dans les rubriques "**VI. Stocks**"; cela s'explique par la prise en compte dans le stock global de la librairie, d'un stock spécifique de la "*Via Mosana*". Le Conseil a également admis une réduction de valeur sur le stock des DVD (vu le peu de succès des ventes de cet article qui fait pourtant une bonne promotion de notre Association belge).

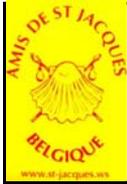
En ce qui concerne les comptes de résultats, nous connaissons une situation similaire à celle de l'exercice précédent, avec une diminution sensible des postes relatifs aux manifestations que nous organisons et plus spécifiquement pour le Voyage Culturel Jacquaire. Je rappelle ici, que les coûts de cette activité, comme les autres activités spécifiques, sont entièrement couverts par les participants eux-mêmes. Je vous dois également de signaler que le subside demandé à la Xunta de Galicia nous a été refusé, et le montant qui figure à ce poste, correspond au soutien de la "Fondation Chimay Wartoise", pour une édition quadrichromie de la couverture du topoguide de la "*Via Thiérache*".

Le tableau comparatif du budget 2008, entre la prévision et la réalisation, vous montre clairement que nous maîtrisons nos dépenses et que le Conseil met tout en œuvre pour rester dans les limites fixées. La différence provient principalement de moindres recettes d'une part de la location de notre exposition et d'autre part de la librairie qui a pris totalement en charge la réalisation et l'impression du topoguide "*Via Thiérache*".

Vous remarquerez également que le budget 2009 a été établi sur les mêmes bases que ceux des exercices précédents, en faisant toujours preuve de prudence et de précaution quant au niveau des recettes. Nous nous efforcerons également de limiter les frais de déplacements en privilégiant les transports en public et le co-voiturage.

Je voudrais encore vous signaler, un point qui sera soumis à votre approbation, lors de notre Assemblée Générale. Par vos dons, vous avez répondu présents lorsque nous avons lancé le projet du gîte de La Bessennois. L'Association s'était engagée à vos côtés à verser durant une période de cinq ans, une somme de 2 €uros par membre. A notre grand regret, ce projet n'a pu être concrétisé. Nous devons donc décider quelle sera l'affectation de ces réserves. A ce jour, ce poste représente près de 15.700 €uros.

Francis HIFFE
Trésorier



5. Rapport des Vérificateurs aux comptes

MOREAU José
SAMAIN André

Saint-Vincent, le 14 février 2009

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AUX COMPTES DE L'ASSOCIATION BELGE DES AMIS DE SAINT JACQUES, a.s.b.l.

Nous soussignés, José MOREAU et André SAMAIN, dûment mandatés par l'Assemblée Générale du 29 mars 2008 déclarons avoir procédé le 14 février 2009 à l'examen des comptes pour l'exercice 2008.

Après avoir reçu de nombreuses informations quant à la tenue de la comptabilité, nous avons procédé à la vérification des pièces comptables choisies au hasard.

Il ressort de cet examen que l'Association ne peut que se réjouir d'une comptabilité aussi bien tenue et à laquelle nous n'avons aucune objection à formuler.

En conséquence, nous proposons à l'Assemblée Générale d'approuver les comptes tels qu'ils vous ont été présentés par le Conseil d'Administration.

À Saint-Vincent, le 14 février 2009
(sé) José MOREAU
(sé) André SAMAIN



Budget pour 2009

6. Budget approuvé par le Conseil d'Administration le 10 février 2009.

	Total	Gestion	Pecten	Librairie	Autres
70 Recettes					
Résultats librairie	2.000			2.000	
Cotisations membres	21.200	11.800	7.000		2.400
Subsides demandés	3.000	3.000			
Recettes publicitaires	700		700		
Location exposition	pm				pm
Autres activités	500				500
Total Produits	27.400	14.800	7.700	2.000	2.900
60 Achats	pm				
61 Services divers					
Charges locatives	2.000	2.000			
Imprimés	6.000	1.000	5.000		
Photocopies, divers bureau	1.250	1.000			250
Prestations tiers	400	400			
Assurances IARD	650	400			250
Frais postaux, frais port	3.500	1.500	2.000		
Téléphone, téléfax, internet	750	750			
Frais déplacement	6.000	4.300	700		1.000
Frais de réception	500	500			
Congrès/Séminaires	2.000	2.000			
Bibliothèque	750				750
Investissement matériel	1.000	1.000			
Dotation réserve Gîte	2.400				2.400
Total Charges	27.200	14.850	7.700	0	4.650
Résultats ordinaires	200	-50	0	2.000	-1.750
Projets spécifiques					
Balisage (nouvelles balises)	1.400				1.400
Procession à Bruxelles	400	400			

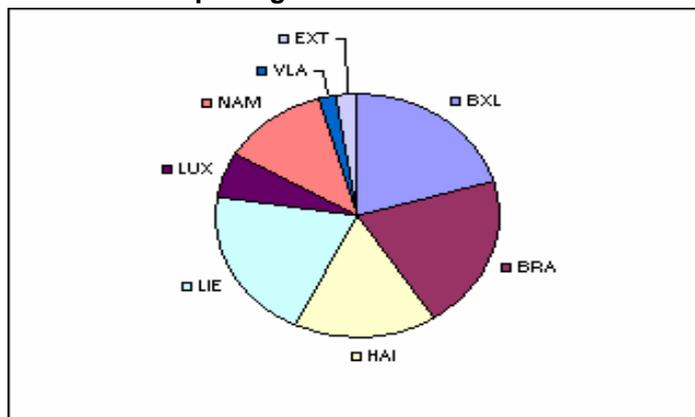
Francis HIFFE
Trésorier



Les membres de notre Association

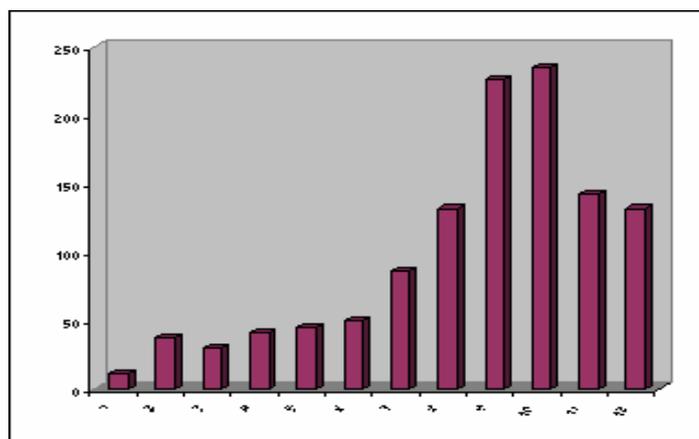
Répartition des membres 2008 par région

	Région		Nbre	%
1	Bruxelles	BXL	273	21,0
2	Brabant	BRA	258	19,8
3	Hainaut	HAI	210	16,1
4	Liège	LIE	264	20,3
5	Luxembourg	LUX	82	6,3
6	Namur	NAM	161	12,4
7	Flandres	VLA	25	1,9
8	# Belgique	EXT	30	2,3
	Total		1303	



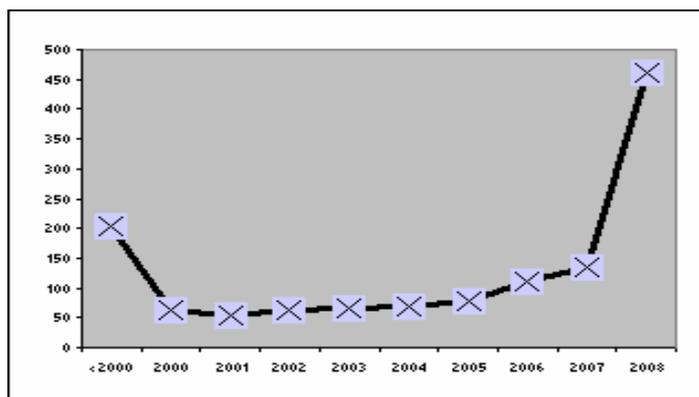
Répartition des membres 2008 par âge

	Tranche	Nbre	%
1	< 20 ans	11	0,9
2	20 - 25 ans	37	3,2
3	25 - 30 ans	30	2,6
4	30 - 35 ans	41	3,5
5	35 - 40 ans	45	3,8
6	45 - 50 ans	50	4,3
7	50 - 55 ans	86	7,4
8	55 - 60 ans	132	11,3
9	60 - 65 ans	227	19,4
10	65 - 70 ans	235	20,1
11	70 - 75 ans	143	12,2
12	> 75 ans	132	11,3



Répartition des membres 2008 par ancienneté

	Tranche	Nbre	%
1	< 2000	205	15,7
2	2000	62	4,8
3	2001	53	4,1
4	2002	62	4,8
5	2003	67	5,1
6	2004	70	5,4
7	2005	79	6,1
8	2006	110	8,4
9	2007	135	10,4
10	2008	460	35,3





Nos membres et le pèlerinage

Vous le savez tous, notre mission première est d'aider le pèlerin dans sa démarche sur le chemin vers Saint-Jacques-de-Compostelle. Pour ce faire, nous organisons nos réunions d'accueil et d'information chaque premier jeudi du mois, où nous avons également la joie de délivrer la Credenciale, le laissez-passer obligatoire pour trouver le gîte en Espagne et également en France. En effet, notre Association est habilitée par les autorités espagnoles à délivrer ce document à nos membres et à leur famille, s'ils accomplissent le pèlerinage dans le cadre d'une démarche religieuse et/ou spirituelle.

L'année 2008 enregistre une progression avec 685 credenciales délivrées.

Modes de pérégrination

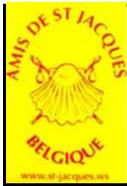
Hommes		333		42		3
Dames		294		11		2
Total		627		53		5

Principaux lieux de départ

Pays	Lieux	Nombre
Belgique	(généralement du domicile)	136
France 	Chemin d'Arles Route du Puy en Velay Route de Vézelay Saint-Jean-Pied-de-Port Divers	10 107 63 61 113 354
Espagne 	Astorga Burgos Leon Pamplona Ponferrada Sarria Via de la Plata Camino del Norte Divers	5 14 27 18 3 11 7 9 85 179
Autres pays / routes		16

Ultreia !

*Jacques DENIS
Responsable des Credenciales*



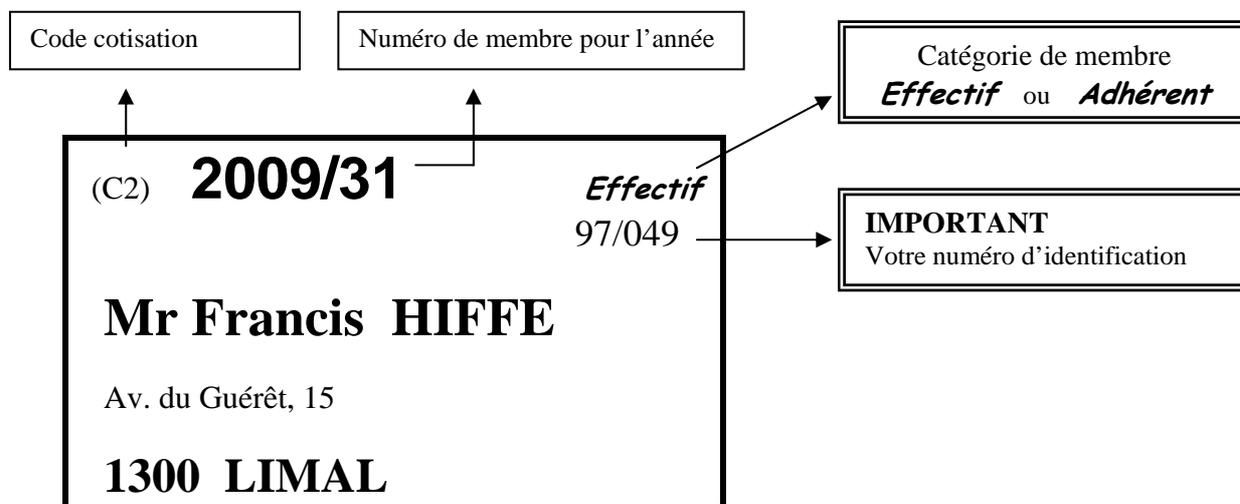
Association Belge des Amis de Saint Jacques de Compostelle a.s.b.l.

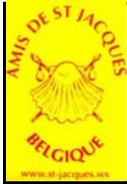
ASSEMBLEE GENERALE

Boitsfort - samedi 28 mars 2009

Votre carte de membre

Nous avons le plaisir de vous transmettre votre carte de membre pour l'année 2009.
Ci-dessous l'explication des codes que vous trouverez sur votre carte ; nous vous demandons instamment de reprendre le numéro d'identification dans tout contact écrit, et plus encore lors de paiements éventuels sur notre compte bancaire ; nous vous en remercions.





**Procès-verbal de l'Assemblée Générale
de l'Association Belge des Amis de Saint Jacques de Compostelle a.s.b.l.
Lobbès, le samedi 29 mars 2008 2007**

1. Ouverture de la séance et mot d'accueil du Président Pierre Genin :

Le président Pierre Genin souhaite la bienvenue aux membres présents, effectifs et adhérents.

Il souligne l'importance de cette Assemblée Générale qui donne à tous les membres l'occasion de dialoguer avec les membres du Conseil d'Administration.

Il remercie les organisateurs de cette journée et plus spécialement José Vandevarent et Jacques Degehet ; il met aussi à l'honneur tous ceux qui, soit dans le Conseil soit en dehors, ont pris en charge les activités mises sur pied durant le dernier exercice.

Le président cite également Marie-Madeleine et Léon Gilson qui ont demandé à être déchargés de la gestion de la Librairie ; il les remercie pour le travail effectué. Marie-Madeleine était également responsable de l'hospitalité et de la chaîne d'accueil. La librairie a été reprise par Marie-José et Jacques Denis, la chaîne d'accueil par Paul Sempels. Un merci leur est également adressé.

Pour terminer, le président se félicite de la fidélité des membres de l'association, de la participation en hausse des jeunes de moins de vingt-cinq ans, il rappelle que 658 crédenciales ont été délivrées en 2008 et que les membres du conseil réfléchissent déjà à des projets pour la prochaine Année Sainte en 2010.

2. Désignation du rapporteur :

Jacques Molderez est désigné.

3. Vérification du quorum :

Pour l'année 2008, l'association compte 51 membres effectifs. Nous avons comptabilisé 59 présences, dont 39 membres effectifs et 20 membres adhérents ; 9 procurations valables ont été reçues. Le quorum des membres disposant d'un droit de vote est donc de 48.

4. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 31 mars 2007 :

Ce compte-rendu (*voir Bloc-Notes N°8, pp 19-20*) est approuvé à l'unanimité.

5. Rapport d'activités de l'exercice 2007 (voir Bloc-Notes, N°8, pp 7-8)

Le secrétaire général Jacques Degehet met l'accent sur les éléments suivants :

- 1328 membres cotisants, en légère régression par rapport à l'exercice précédent, mais notre objectif principal est et reste "l'accueil et l'aide au pèlerin".
- le Centro Gallego reste un point d'ancrage bien connu de tous pour nos réunions d'information.
- au niveau du balisage et des topoguides, nous avons en chantier une réédition de la "Via Mosana", l'édition de la "Via Thiérache" et une réimpression de la "Via Brabançonne". Un merci est adressé à Philippe Massin pour la gestion de ce département.
- le matériel d'exposition subit tout doucement l'outrage du temps ; nous pensons à remettre en chantier dans les prochaines années un nouveau matériel.
- il rappelle les dates de la procession à Bruxelles (10 mai) et la fête de Saint Jacques à Marche-en-Famenne le dimanche 27 juillet.
- la Xunta de Galicia a subsidié, pour un montant de 3.000 €uros, la réalisation d'un nouveau stock de 25.000 exemplaires de notre brochure "carte de visite".
- autre objectif pour les années futures : la mise en place de notre "Maison du Pèlerin" pour y organiser, outre l'accueil des pèlerins, des permanences pour notre association
- l'élaboration d'une convention de partenariat avec le groupe-relais de nos Amis du Sud Luxembourg a été concrétisée en ce début d'année 2008 ; elle permet de clarifier et officialiser la nature de nos relations et les responsabilités respectives
- enfin, il souligne le succès "international" de notre service "retour des vélos" géré par notre ami Hubert Mathieu auquel il adresse ses remerciements.

6. Présentation des comptes de l'exercice 2007 et commentaires

Le trésorier Francis Hiffe présente les comptes de l'exercice écoulé (*voir Bloc-Notes N°8, pp 9-13*).



Il expose les données financières du dernier exercice sous un angle différent en analysant le coût pour l'Association des différentes étapes du cheminement d'un pèlerin depuis l'ébauche de son projet de pèlerinage jusqu'à la réalisation de celui-ci à travers les différentes activités mises en place pour l'aider dans sa démarche. Il cite entre autre la documentation envoyée à chaque candidat, la participation à certaines manifestations publiques, l'accueil du premier jeudi au Gallego ainsi que d'autres réunions décentralisées, la revue "Le Pecten", le balisage, la participation aux congrès jacquaires, le voyage culturel jacquaire, l'accueil, sans oublier toute la partie administrative pour une telle gestion.

7. Discussion et approbation des comptes

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

L'assemblée remercie le trésorier Francis Hiffe pour l'excellence de son travail.

8. Rapport des commissaires aux comptes

Le commissaire Benoît Durieux confirme le rapport des commissaires (*voir Bloc-Notes, N°8, p 14*).

9. Décharge aux administrateurs et aux commissaires

La décharge est accordée à l'unanimité.

10. Présentation du budget 2008 (voir Bloc-Notes, N°8, p 15).

Le trésorier Francis Hiffe présente le budget.

Les montants prévus des cotisations sont identiques à ceux de l'exercice antérieur.

Le trésorier souligne l'augmentation prévue pour les frais de déplacements.

Le budget 2008 est approuvé à l'unanimité.

11. Présentation des candidats administrateurs et élections :

Trois postes d'administrateur sont à pourvoir.

- Mme Sylvaine Drablier, sortante et rééligible ;
- Mr Francis Hiffe, sortant et rééligible ;
- Mme Marie-Madeleine Gilson, démissionnaire.

Deux candidatures ont été enregistrées

Il est procédé aux élections selon la procédure de vote annoncée (*voir Bloc-Notes N°8, p 6*).

Il y a eu 48 votants :

- Mme Sylvaine Drablier a obtenu 39 voix
- Mr Francis Hiffe a obtenu 46 voix.

L'assemblée générale prend acte de la démission de Mme Marie-Madeleine Rouard, épouse Léon Gilson comme administrateur.

12. Présentation des commissaires aux comptes pour l'exercice 2008 et élections :

Messieurs Benoît Durieux et Louis Hanin ne se représentent pas.

Une seule candidature avait été présentée avant le 14 mars 2008. Après proposition et approbation de l'assemblée par vote à main levée, une seconde candidature est enregistrée.

Les résultats des votes à bulletin secret sont les suivants :

- Mr José Moreau est élu avec 48 voix
- Mr André Samain est élu avec 47 voix.

13. Divers

Mr Jean-Pierre Renard demande s'il n'est pas possible d'envisager d'installer la "Maison du Pèlerin" à Bruxelles, en synergie avec la "Vlaams Genootschap van Santiago", pour bénéficier d'éventuels subsides des pouvoirs publics. Aucune décision n'a été prise, le projet de cette "Maison du Pèlerin" n'étant pas suffisamment élaboré.

14. Clôture de la séance

Tous les points prévus à l'ordre du jour ayant été traités, le président remercie les participants et met fin à l'assemblée générale. Dont procès-verbal.

(sé) Jacques DEGEHET
Secrétaire général

(sé) Pierre GENIN
Président.



Dernières informations

Ultreia vers la prochaine Année Sainte 2010.

En décembre dernier, dans mon appel à renouveler la cotisation, je faisais allusion aux activités de l'Année Sainte 2010 que nous sommes déjà en train d'organiser. En avant première, voici les différents projets importants que je vous présente.

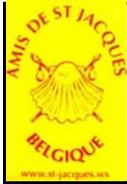
1. **Le "Colloque 2010"**. En collaboration avec les Facultés Universitaires Saint-Louis de Bruxelles, et sous la houlette du Professeur et pèlerin Jean-Marie Cauchies, nous organiserons, les vendredi 16 et samedi 17 avril 2010, aux Moulins de Beez, proches de Namur, un colloque sur le thème : "L'encadrement des pèlerins du XIIe siècle à nos jours".
2. **Une sortie pédestre et cycliste jacquaire**. Fin juin et coordonné par Philippe Massin et Hubert Mathieu, un week-end jacquaire convivial où les passionnés de la randonnée et du vélo s'en donneront à cœur joie dans une région de Belgique.
3. **La fête de saint Jacques**. Le 25 juillet, nous fêterons en l'église Saint-Jacques de Liège, notre Ami et saint Patron, saint Jacques, en une journée festive comprenant une courte marche, une Eucharistie (peut-être télévisée), un repas festif et un beau concert de chant de pèlerins du Moyen-âge sous la houlette et le talent de Madame Dominique Collin.
4. **Le "Voyage culturel Jacquaire Espagnol"**. Le traditionnel VCJ organisé chaque année, par Georges Hubert sera remplacé en automne 2010, par le VCJE, sous la houlette de notre trésorier Francis Hiffe. Il s'y agit déjà et la première ébauche de ce voyage, nous emmènera en avion jusqu'à Valladolid et en car, par le Camino Frances jusqu'à Santiago de Compostela, en poussant peut-être une pointe jusqu'au Finistère tout proche.

Le Pecten et notre nouveau site internet fonctionnel dès l'été 2009 (croisons les doigts) seront les lieux privilégiés où chacun aura, en temps voulu, toutes les informations nécessaires et précises. **Ultreia** ! Et déjà bonne future Année Sainte à toutes et tous, nous y serons vite !

Pierre GENIN
Président

*_*_*_*_*_*





Association Belge des Amis de Saint Jacques de Compostelle a.s.b.l.

ASSEMBLEE GENERALE

Boitsfort - samedi 28 mars 2009

Inscription préliminaire – à renvoyer avant le vendredi 13 mars 2009

Je soussigné _____

Numéro d'identification : _____ / _____

Membre 2009/ _____ participerai à l'Assemblée Générale du 28 mars 2009.

Je participerai / ne participerai pas au repas

Je serai accompagné de : _____ personnes

Prix du repas (boissons comprises) : 30 €uros.

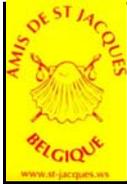
Je verse la somme de _____ sur le compte **310-1418083-29** de l'Association, avant le 13 mars 2009, en mentionnant **mon numéro d'identification** (*repris sur ma carte de membre*) et le nombre de personnes.

(exemple de communication : Membre 97049 – 2 personnes)

En cas de désistement avant le vendredi 13 mars 2009, votre inscription vous sera remboursée, sous réserve de 5 €uros pour frais administratifs

Formulaire à adresser, avant le vendredi 13 mars 2009, à

Francis HIFFE
Avenue du Guérêt, 15
1300 LIMAL



Association Belge des Amis de Saint Jacques de Compostelle a.s.b.l.

ASSEMBLEE GENERALE

Boitsfort - samedi 28 mars 2009





Qui sommes-nous et que faisons-nous ?

Historique

La magnifique exposition "SANTIAGO de COMPOSTELA - 1000 Ans de Pèlerinage Européen" réalisée à Gand dans le cadre de "Europalia 85 Espagne", sous le haut patronage de Leurs Majestés le Roi et la Reine d'Espagne et de Leurs Majestés le Roi et la Reine des Belges, a laissé un souvenir impérissable dans le cœur et l'esprit de tous ceux qui ont eu la chance de la visiter. Dans la foulée de cette manifestation d'une qualité exceptionnelle, dont les échos vibrent encore aujourd'hui, une poignée d'amis, ayant déjà pérégriné jusqu'à Santiago de Compostela, passionnés du Camino et par le phénomène jacquaire, fondent l'Association des Amis de Saint-Jacques-de-Compostelle le 16 avril 1986.

Nos statuts

Après plus de 20 ans d'existence, notre association, compétente pour la partie francophone du pays, n'a pas à rougir de son bilan : elle compte plus de mille trois cents membres depuis 2003 !.

Sa devise : "**A chacun son chemin !**" témoigne, sans conteste, de **son caractère pluraliste**. Son action est tout entière orientée vers l'accueil, le service et **l'aide aux futur(e)s pèlerin(e)s** dans le cadre de la promotion du Camino de Santiago.

Nous sommes tous des **bénévoles**, que nous fassions partie du Conseil d'Administration ou du Bureau, qui est chargé de la gestion courante. Le **Bureau**, composé des Président, Secrétaire et Trésorier, rejoint pour ses réunions par les personnes (membres ou non, à leur demande ou à celle du Bureau) compétentes en fonction des sujets abordés, rend compte au **Conseil d'Administration** qui, lui-même rend compte à l'**Assemblée Générale** des membres, cette dernière étant **souveraine**.

Nos activités

Comment tentons-nous d'atteindre nos objectifs et de répondre à l'attente des candidat(e)s pèlerin(e)s ?

- Nos **réunions d'accueil** mensuelles à Bruxelles avec projection de diapositives, fourniture de renseignements et documentations, échanges avec les "ancien(ne)s", ... Ces réunions sont maintenant complétées par des réunions du même type en province où la demande ne cesse de croître.
- Nous sommes habilités à délivrer la "**Credencial**", véritable passeport du pèlerin, fort utile pour l'accès aux refuges, indispensable pour l'octroi de la "**Compostela**" à la cathédrale de Santiago.
- Notre service **librairie** est présent à chacune de nos réunions et offre la possibilité d'acquérir les topoguides des différents chemins ainsi que les ouvrages jugés les plus intéressants concernant l'histoire ou l'étude du phénomène jacquaire, les récits de pèlerins, ... Notre "librairie" accompagne le plus souvent possible notre exposition.
- Nous poursuivons l'œuvre des pionniers qui ont créé un "**Centre de documentation - Bibliothèque**" en l'étoffant par l'acquisition régulière d'ouvrages traitant du phénomène jacquaire. Elle compte actuellement plus de 500 ouvrages auxquels il faut ajouter autant de revues.

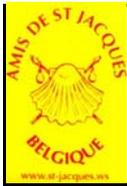


- Nous éditons un bulletin de liaison trimestriel, "**Le Pecten**" qui, outre l'éditorial, les mots traditionnels du Président, annonce et relate nos activités, publie les informations utiles, les petits "trucs" et le compte-rendu de nos lectures ; une rubrique "Petites annonces" est ouverte à nos membres.
- Notre exposition itinérante sur le phénomène jacquaire et la pérégrination à Saint-Jacques-de-Compostelle, entièrement réalisée par deux de nos membres, est présentée un peu partout, à la demande, tant à Bruxelles, qu'en Province et même à l'étranger : en 2002, elle a été produite, entre autres, à l'abbaye de Valmagne, dans le sud de la France et à Vieux-Reng, près de Maubeuge ; en 2004 durant tout l'été à Maredsous ; en 2005 à l'église Saint-Jacques à Liège.
- Une équipe, qui a maintenant une solide expérience, prend en charge l'entretien des balisages existants et balise de nouveaux itinéraires. Elle a collaboré activement avec les SGR pour l'édition du topoguide "Via Gallia Belgica". Elle n'hésite pas à prendre l'initiative du maître d'œuvre, dans l'édition d'un nouveau topoguide, la "Via Mosana" qui est sorti de presse fin septembre 2002 et depuis cet été 2005, la "Via Brabançonne", qui guide les pèlerins de Bruxelles à Nivelles en passant par Hal. Depuis 2003, nous avons entrepris un balisage urbain à l'aide de clous-coquilles en bronze scellés au sol à Namur. D'autres localités ont suivi en 2004 : Andenne (et Sclayn), Liège ; et en 2005, les villes de Huy, Tournai et Bruxelles.
- Une **chaîne d'accueil** a vu le jour récemment et se développe de jour en jour pour accueillir les pèlerin(e)s de passage dans nos régions.
- Nous organisons des journées, voire des week-ends d'entraînement au pèlerinage tant pedestre que cycliste.
- Nous assurons un service "Retour des vélos" pour ceux qui ont pédalé jusqu'à Santiago.
- Nous organisons chaque année deux week-ends spirituels (un "pré-pèlerinage" et un "post-pèlerinage") sur le site de l'abbaye de Maredret.

De plus, de façon ponctuelle, nous avons mis sur pied :

- Des week-ends de réflexion (pour le conseil d'administration par exemple) ;
- Des week-ends festifs & jacquaires (10e anniversaire à Floreffe en 1996) ; un grand concert de Chants de Pèlerins en la cathédrale Saints Michel & Gudule à Bruxelles à l'occasion de l'année jubilaire 2004 ; et pour l'année de son 20^e anniversaire, l'association organise en novembre 2006, un **Rassemblement Jacquaire International** à La Marlagne (Wépion) ;
- Des séjours en France, chaque année depuis 1995 (Castres, Oloron, Loquerec, Normandie, Saintonge, Nevers, Poitou, Forges-les-Eaux, Obernai, ...) ;
- Depuis 1992, la procession annuelle de saint Jacques dans les rues de Bruxelles, en commémoration du retour de Compostelle de Philippe le Beau en 1502 ;
- La messe annuelle de la fête de saint Jacques, chaque année dans un haut lieu jacquaire différent ;
- L'envoi d'une délégation, dans la mesure du possible et de l'intérêt pour les thèmes abordés, aux congrès internationaux ;
- L'organisation de conférences par des spécialistes (historiens, professeurs d'universités, ...)
- L'assistance et la collaboration à des initiatives externes de manifestations liées, de plus ou moins près, au phénomène jacquaire (Malmédy, Saint-Gilles - ma Découverte, ...).

*Jacques DEGEHET & Francis HIFFE
Secrétaire & Trésorier*



Association Belge des Amis de Saint Jacques de Compostelle a.s.b.l.

ASSEMBLEE GENERALE

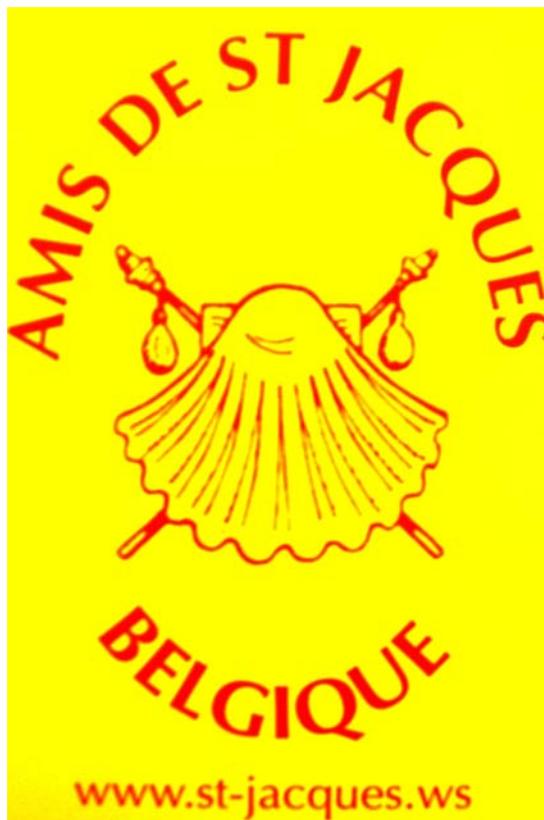
Boitsfort - samedi 28 mars 2009

STATUTS

Association Belge des Amis de Saint Jacques de Compostelle

asbl

Camino de Santiago ... Camino de Europa Valonia + Bruselas + Belgica



Siège Social & Secrétariat : Chemin des Ajoncs, 2

B 5100 WEPION

Tél / Fax :

+32 (0)81 / 46 12 58

T.V.A. :

BE 432 540 222

Internet :

www.st-jacques.ws

E-mail :

amis@st-jacques.ws

Compte financier (ING) :

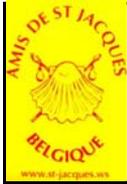
340-0874650-39

IBAN :

BE13 3400 8746 5039

BIC :

BBRUBEBB



Chapitre 1er : Dénomination, Siège, Durée.

Art. 1 :

L'association est constituée sous la dénomination : « Association Belge des Amis de Saint Jacques de Compostelle ».

Elle a son siège à 5100 Wépion, arrondissement judiciaire de Namur, Chemin des Ajoncs, 2

Art. 2 :

L'association est fondée pour une durée indéterminée.

Chapitre 2 : But et Objet.

Art. 3 :

L'association a pour but, dans un esprit pluraliste :

- ◆ d'assister les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle dans la préparation et la réalisation de leur pèlerinage ;
- ◆ de créer et de promouvoir des activités et des études historiques, sociales, culturelles, artistiques, littéraires, spirituelles et religieuses concernant la vénération de saint Jacques le Majeur et la continuation des pèlerinages à Compostelle

Cette énumération n'est pas limitative.

Pour réaliser son but, l'association pourra mettre en œuvre les moyens légaux nécessaires à la réalisation de toute activité en rapport avec ledit objectif, y compris selon les options et la méthodologie de l'éducation permanente.

Elle pourra susciter, encourager ou créer, dans les formes et les conditions fixées par le conseil d'administration, des commissions, groupements locaux, régionaux ou autres.

Chapitre 3 : Membres (Catégories, admission, démission, révocation) **– Cotisations.**

Art. 4 :

Le nombre de membres est illimité ; il ne pourra toutefois être inférieur à six.

Art. 5 :

L'association peut être composée de personnes physiques ou morales.

Art. 6 :

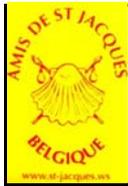
L'association est composée de membres effectifs et de membres adhérents.

§1 – Sont membres adhérents, toutes les personnes physiques ou morales, qui en font la demande par écrit, acceptée par le conseil d'administration, et qui ont versé la cotisation annuelle. Ils peuvent participer à toutes les activités organisées par l'association en faveur de ses membres et bénéficient de tous les services offerts par l'association.

§2 – *Sont membres effectifs, les membres adhérents qui remplissent toutes les conditions suivantes :*

- ◆ être en ordre de cotisation au dernier jour de février de l'année en cours,
- ◆ avoir été en ordre de cotisation au cours des deux années précédentes,
- ◆ avoir participé aux assemblées générales des deux années précédentes ou s'y être fait représenter,
- ◆ en faire la demande écrite.

Les membres effectifs sont seuls à avoir un droit de vote à l'assemblée générale.



§ 3 – Sur proposition du conseil d’administration, l’assemblée générale peut conférer la qualité de membre d’honneur à toute personne physique ou morale, compte tenu de ses mérites et services rendus à l’association. Le membre d’honneur qui n’est pas membre effectif a les mêmes droits que le membre adhérent.

Art. 7 :

Par son admission, le membre s’engage à respecter les statuts et le règlement d’ordre intérieur et se refuse à toute action hostile au but, à l’esprit et à l’honorabilité de l’association et de ses membres. Pour toute infraction à cette prescription, le conseil d’administration peut décider la suspension d’un membre jusqu’à l’assemblée générale suivante, celle-ci étant seule habilitée à prononcer l’exclusion du membre.

- **Les membres peuvent se retirer à tout moment en adressant par écrit leur démission au président ou au secrétaire de l’association. Est réputé démissionnaire, le membre qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe pour le dernier jour de février de l’année en cours.**

Art. 8 :

Les membres démissionnaires ou exclus, ainsi que les héritiers ou ayants-droit d’un membre décédé, n’ont aucun droit sur le fonds social de l’association. Ils ne peuvent réclamer ou requérir, ni relevés, ni redditions de comptes, ni apposition de scellés, ni inventaire.

Art. 9 :

§1 – Le conseil d’administration tient un registre des membres conformément à la loi du 27 juin 1921, modifiée par les lois du 2 mai 2002 et du 16 janvier 2003.

§2 – Le conseil d’administration fixe annuellement le montant des cotisations des membres qui ne pourra en aucun cas être supérieur à deux cent cinquante Euros (250,00 €).

Chapitre 4 : Assemblée Générale.

Art. 10 :

L’assemblée générale est composée de tous les membres effectifs. Les membres adhérents, informés de la tenue de l’assemblée générale, peuvent y assister sans droit de vote. Tous les membres effectifs sont convoqués par le conseil d’administration par la voie d’un périodique ou tout autre mode de communication, ou par lettre circulaire envoyés au moins quinze jours avant la date de l’assemblée.

La convocation est signée par le secrétaire au nom du conseil d’administration et mentionne les jour, heure et lieu de la réunion. L’ordre du jour est mentionné dans la convocation. Toute proposition signée par un vingtième des membres effectifs doit être portée à l’ordre du jour.

Art. 11 :

L’assemblée générale se réunit de plein droit, chaque année, à tout endroit indiqué dans la convocation, dans le courant du premier trimestre.

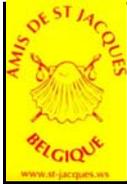
Art. 12 :

Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d’administration à tout moment. Elle doit être convoquée lorsqu’un cinquième au moins des membres effectifs en fait la demande. Un ordre du jour limitatif, auquel il ne pourra être apporté d’ajouts en cours de séance, sera joint à la convocation.

Art. 13 :

L’assemblée générale possède les pouvoirs qui lui sont expressément reconnus par la loi et les présents statuts.

- **Sont notamment réservés à sa compétence :**
 - ◆ les modifications aux statuts sociaux ;
 - ◆ la nomination et la révocation des administrateurs ;



- ◆ la nomination des commissaires : dans tous les cas où la loi l'exige, l'assemblée générale désignera un commissaire, choisi parmi les membres de l'Institut des Reviseurs d'Entreprises, chargé de vérifier les comptes de l'association et de lui présenter un rapport annuel. Il est nommé pour quatre ans et rééligible. Dans les autres cas, l'assemblée générale désigne chaque année deux commissaires aux comptes. Les commissaires sont nommés pour un an et rééligibles.
- ◆ l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et du budget de l'exercice suivant ainsi que la décharge à octroyer aux administrateurs et aux commissaires ; les comptes seront tenus et éventuellement publiés conformément à la loi.
- ◆ la dissolution volontaire de l'association ;
- ◆ les exclusions de membres ;
- ◆ la transformation de l'association en société à finalité sociale.

Art. 14 :

Chaque membre a le droit de participer à l'assemblée générale. Seuls les membres effectifs ont le droit de vote. Chacun d'eux dispose d'une voix. Un membre effectif peut se faire représenter par un mandataire, lequel ne peut être porteur que d'une seule procuration. Le mandataire doit être membre effectif ou adhérent.

Art. 15 :

Sauf disposition contraire de la loi, l'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre de membres effectifs présents ou représentés. Les résolutions sont prises à la majorité simple des voix des membres effectifs présents ou représentés, sauf dans les cas où il en est décidé autrement par la loi ou les présents statuts. En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante. Les votes se font à main levée ou, à la demande d'au moins un quart des membres effectifs présents ou représentés, au scrutin secret.

Art. 16 :

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur la dissolution de l'association, sur la modification des statuts ou sur la transformation en société à finalité sociale que conformément à la loi du 27 juin 1921 sur les asbl telle que modifiée.

Art. 17 :

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou à défaut par le vice-président le plus âgé ou à défaut par l'administrateur présent le plus âgé.

Art. 18 :

Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre de procès verbaux signés par le président et un administrateur. Le registre de procès-verbaux est conservé au siège social où tous les membres peuvent en prendre connaissance mais sans déplacement de ce registre.

Art. 19 :

Toutes modifications aux statuts sont déposées au greffe du tribunal sans délai et publiées aux annexes du *Moniteur belge* conformément à la loi du 27 juin 1921. Il en va de même pour tous les actes relatifs à la nomination ou à la cessation de fonction des administrateurs et des commissaires.



Chapitre 5 : Conseil d'Administration.

Art. 20 :

L'assemblée générale fixe le nombre de membres du conseil d'administration qui ne peut être inférieur à cinq, ni supérieur à dix. Le nombre d'administrateurs doit en tous cas toujours être inférieur au nombre de membres effectifs de l'association. Tous mandats au sein ou en dehors des organes de l'association et au nom de celle-ci sont exercés à titre gratuit, sauf celui de commissaire-réviseur d'entreprise.

Art. 21 :

La durée du mandat d'administrateur est fixée à cinq ans. Tous les ans deux administrateurs sont sortants et rééligibles. Le conseil d'administration désigne les membres sortants. En cas de vacance d'un mandat, le conseil d'administration reste valablement constitué et garde les mêmes pouvoirs à condition que le nombre d'administrateurs ne soit pas inférieur à cinq. L'administrateur élu par l'assemblée générale en remplacement d'un administrateur empêché achève le mandat de celui-ci.

Art. 22 :

Les président, vice-présidents, secrétaire et trésorier sont désignés par le conseil d'administration en son sein, lors de la première réunion du conseil d'administration qui suit l'assemblée générale.

Art. 23 :

Le conseil d'administration est convoqué par le président ou à la demande d'au moins deux administrateurs. L'ordre du jour est joint à la convocation.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'exige l'intérêt de l'association. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents, le conseil étant valablement constitué quel que soit le nombre de membres présents. En cas de parité de voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 24 :

Les décisions du conseil d'administration sont consignées sous forme de procès-verbaux, signés par le président et le secrétaire et inscrites dans un registre spécial.

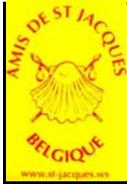
Art. 25 :

Le conseil engage, nomme et révoque tous les agents, employés, salariés et membres du personnel éventuels de l'association et fixe leurs attributions et rémunérations.

Art. 26 :

Le conseil a dans ses compétences tous les actes relevant de l'administration de l'association dans le sens le plus large, sauf ceux réservés à l'assemblée générale.

Il peut notamment et sans que la présente énumération soit limitative, faire et recevoir tous paiements, en exiger ou donner quittance ; faire et recevoir tous dépôts ; acquérir, échanger ou aliéner, à titre gratuit ou onéreux ; prendre à bail, même pour plus de neuf ans, tous biens meubles et immeubles ; accepter et recevoir tous subsides et subventions, privés ou officiels, ainsi que tous legs et donations ; consentir et conclure tous marchés, contrats et entreprises ; contracter tous emprunts avec ou sans garantie ; consentir et accepter toutes subrogations et cautionnements ; hypothéquer les immeubles sociaux ; contracter et effectuer tous prêts et avances ; renoncer à tous droits, y compris les droits réels, ainsi qu'à toutes garanties réelles ou personnelles ; donner mainlevée, avant ou après paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies ou autres empêchements ; plaider, tant en demandant qu'en défendant, devant toutes juridictions et exécuter ou faire exécuter tous jugements ; transiger et compromettre.



Art. 27 :

Le conseil d'administration constitue en son sein un bureau composé du président, du secrétaire et du trésorier. Le bureau exerce les compétences qui lui sont déléguées par le conseil d'administration en vue de la gestion journalière de l'association. En fonction des sujets traités, le bureau pourra s'adjoindre un ou plusieurs administrateurs directement concernés par ces sujets.

Le bureau peut, dans le cadre de la gestion journalière, donner mandat à tout membre du conseil d'administration ou à toute autre personne, pour représenter l'association.

Le conseil d'administration délègue au secrétaire la signature des actes de gestion journalière.

Art. 28 :

Le conseil délègue au trésorier, agissant seul, le pouvoir de faire tout dépôt dans toutes les banques, caisses ou dépôts publics ainsi qu'aux chèques postaux, au nom de l'association ; en donner et retirer bonne et valable quittance. Le conseil délègue au trésorier, agissant seul, le pouvoir de faire tout retrait de fonds, signer tous virements, mandats et chèques jusqu'à un montant maximal fixé par le conseil d'administration. Au delà de ce montant la signature d'un deuxième administrateur est exigée.

Art. 29 :

Pour tous les actes autres que ceux qui relèvent de la gestion journalière ou d'une délégation spéciale, il suffira, pour que l'association soit valablement représentée vis-à-vis des tiers, des signatures conjointes de deux administrateurs, sans que ceux-ci aient à justifier d'aucune délibération, autorisation ou pouvoir spécial.

Art. 30 :

La représentation de l'association dans les actes judiciaires et extrajudiciaires peut être déléguée par le conseil d'administration au président ou à deux administrateurs agissant conjointement.

Chapitre 6 : Dispositions diverses - Dissolution – Liquidation.

Art. 31 :

En cas de dissolution ou de liquidation, l'actif social sera affecté à une fin désintéressée. L'assemblée générale désignera un ou deux liquidateurs et déterminera leurs pouvoirs. L'actif financier sera transféré à une ou plusieurs associations poursuivant le même objectif ou des buts similaires ; la bibliothèque, le matériel didactique, le patrimoine artistique, la documentation, les archives de l'association seront attribués, en premier ordre et dans leur intégralité, à une association ou à une institution désignée par la dernière assemblée générale.

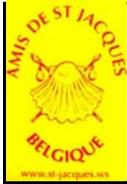
Art. 32 :

Dans les trois mois suivant la publication des statuts modifiés et coordonnés aux annexes du Moniteur belge et sur interpellation du conseil d'administration, les membres en règle de cotisation pour l'année en cours pourront acquérir à leur demande la qualité de membre effectif. Cette qualité leur sera acquise jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2006 pour autant qu'ils aient acquitté leur cotisation jusque là. Après l'assemblée générale ordinaire tenue en 2006, la qualité de membre effectif ne sera maintenue qu'aux membres remplissant les conditions prévues à l'article 6, § 2 des statuts coordonnés.

Fait à Wépion, le 30 juin 2004.

(sé) Pierre Genin
Président

(sé) Jacques Degehet
Secrétaire



REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR

Association Belge des Amis de Saint Jacques de Compostelle asbl
Camino de Santiago ... Camino de Europa Valonia + Bruselas + Belgica

1. Préliminaire

L'Association a pour but premier l'accueil des candidats pèlerins dans leur démarche sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. Les membres du conseil d'administration mettent tout en œuvre afin de faciliter cette démarche, en respectant les statuts de l'Association, publiés aux annexes du Moniteur belge le 27 juillet 2004 sous le numéro 0112541. Le règlement d'ordre intérieur tend à préciser certains points de ces statuts tels que déterminés par le Conseil d'Administration et à fixer les modalités de fonctionnement interne du conseil. Chaque administrateur s'engage à respecter ce règlement.

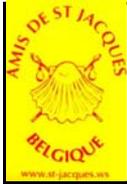
2. Cotisations (article 9 des statuts)

Les catégories et les montants des cotisations sont fixés chaque année par le conseil d'administration. Au 01 janvier 2009, les catégories et montants sont les suivants :

- | | | |
|------|---|-------------|
| • J2 | Jeune (< 25 ans) résidant en Belgique | 15,00 €uros |
| • B2 | Personne isolée résidant en Belgique | 20,00 €uros |
| • C2 | Couple résidant en Belgique (1 seul Pecten) | 27,00 €uros |
| • E3 | Personne isolée résidant hors de Belgique | 30,00 €uros |
| • H2 | Membre d'honneur à partir de | 30,00 €uros |

3. Membres du Conseil d'administration (articles 20 à 26 des statuts)

- Candidature : les candidatures motivées seront adressées par écrit au président au moins 15 jours avant la date de l'assemblée générale.
- Modalités de vote : Toute la procédure de nomination se fera à bulletin secret. Deux scrutateurs seront choisis dans et par l'assemblée pour assurer le bon déroulement de cette procédure et seconder ainsi le rapporteur qui présidera ces élections. Cette procédure sera appliquée quel que soit le nombre de candidats, c'est-à-dire même si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de postes à pourvoir. Les bulletins de vote reprendront les noms des candidats dans l'ordre alphabétique, pour chacune des deux élections (un bulletin pour les administrateurs et un bulletin pour les vérificateurs aux comptes).
- Dépouillement :
 - on comptabilisera pour chacun des candidats le nombre de votes favorables ;
 - les candidats seront repris dans l'ordre décroissant du nombre de votes favorables ;
 - en cas de parité de voix, un tour de scrutin supplémentaire pourra être organisé afin de départager les candidats ex-æquo, si le nombre de candidats excède le nombre de mandats à pourvoir.
- Age limite : tout mandat d'administrateur se termine au plus tard à l'âge de 75 ans.
- Mandat du président : la durée du mandat du président ne dépassera pas 5 ans ; ce mandat est renouvelable.
- Bénévolat : le mandat d'administrateur est exercé à titre gratuit.
- Bénévolat & frais courants : les différents frais courants exposés par chaque administrateur dans l'exercice de son mandat sont pris en charge par l'association (frais de bureau, frais postaux, frais de déplacement, frais de réception). Le trésorier est chargé de fournir le



formulaire pour l'enregistrement de ces frais. Dans les limites de la délégation qui lui est accordée par le conseil d'administration, le trésorier honore les notes de frais qu'on lui remet, sur base de justificatifs probants. Toute note de frais d'un membre extérieur au conseil sera validée par un membre du conseil, responsable de l'activité.

En ce qui concerne les indemnités kilométriques, le montant est fixé à 0,30 € par kilomètre et ne pourra pas dépasser le montant admis par l'administration fiscale dans des situations similaires.

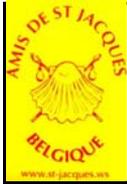
- **Bénévolat & frais exceptionnels** : pour remplir leur mission, certains administrateurs sont amenés à disposer de matériel plus performant (ordinateur, imprimante, fax, photocopieuse). Pour ces différents achats, un budget de 1.000 €uros par an, pour l'ensemble des membres du conseil d'administration, pourra être dégagé au bénéfice des administrateurs sous les conditions suivantes :
 - un dossier sera remis par le demandeur (besoin, nature, coût) ;
 - la nature du matériel devra faire l'objet d'une fonctionnalité évidente (voir si une prestation extérieure n'est pas plus avantageuse) ;
 - l'achat devra être validé par le conseil d'administration et s'inscrire dans les prévisions budgétaires ;
 - le prix du matériel ne doit pas dépasser la moyenne du marché (ne pas vouloir le nec plus ultra, alors qu'un matériel de bonne qualité, mais avec moins de possibilités techniques, peut être suffisant) ;
 - l'intervention de l'association ne dépassera pas la moitié de la valeur du matériel acheté ;
 - le matériel reste la propriété de l'administrateur ;
 - les remboursements à l'administrateur des frais engagés pourront être échelonnés dans le temps afin de ne pas dépasser la limite des 1.000 €uros par an
- **Communication** : lorsqu'un membre du conseil prononce une allocution au nom de l'association, il fera preuve de prudence dans son discours ;
- **Fin de mandat** : il est demandé aux administrateurs d'avertir le président 6 mois avant l'assemblée générale, en cas de démission avant la fin normale du mandat. Il remettra au président tout le matériel et tous les documents appartenant à l'association

4. Bureau (article 27 des statuts)

- **Composition** : président, secrétaire et trésorier ; le bureau peut inviter tout administrateur intéressé par un sujet particulier.
- **Mission du bureau**
 - Exécuter ou faire exécuter les décisions du Conseil d'Administration
 - Faire des propositions et relayer les propositions reçues par les membres
 - Gérer les affaires courantes
 - Préparer les réunions du Conseil d'administration
- **Réunions** : les réunions de bureau sont organisées en fonction des nécessités, mais restent ouvertes à tous les administrateurs et peuvent être provoquées par tous : il suffit de demander qu'un point particulier soit abordé avec la participation éventuelle d'un expert à propos de ce point. Chaque réunion de bureau fait l'objet d'un compte-rendu qui est soumis à l'approbation du conseil d'administration.

5. Trésorerie (article 28 des statuts)

- Le trésorier a les pouvoirs pour gérer seul les dépôts et les retraits ; pour pallier à l'absence temporaire du trésorier, le président et le secrétaire disposent de la signature sur les comptes financiers de l'association.
- Pour un retrait de plus de 3.500 €uros, deux signatures sont exigées.



6. Budget

Les demandes de budgets spéciaux pour un exercice devront parvenir au trésorier 15 jours avant la date de la dernière réunion du conseil d'administration de l'exercice précédent

Toute dépense non budgétée doit être autorisée par le trésorier préalablement à tout engagement financier.

7. Réunions du conseil d'administration

- Nombre de réunions : 5 réunions ordinaires sont prévues par exercice ; la réunion de février servira à l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et à la préparation de l'assemblée générale ; la réunion de décembre permettra l'élaboration du projet du budget de l'exercice suivant. Des réunions extraordinaires du conseil peuvent être mises sur pied à l'initiative du président qui est chargé des convocations.
- Fonctionnement : dans un souci d'efficacité, chaque administrateur qui veut mettre un point à l'ordre du jour d'une réunion du conseil d'administration est invité à le faire savoir en temps utile et à fournir par anticipation un dossier le plus synthétique possible pour tous ses collègues. Le président préside les réunions du conseil ; en cas d'absence, le vice-président, en cas d'absence l'administrateur le plus âgé.
- Collégialité : les décisions sont prises à la majorité et défendues à l'unanimité. Les décisions prises sont respectées par tous. Une fois approuvées, on ne les remet pas en cause tout le temps.
- Confidentialité : toute information relative à la vie, les activités et les relations de l'association reçue par tout membre du conseil est normalement diffusée à l'ensemble des membres du conseil, sauf demande explicite et justifiée de confidentialité ou de restriction de diffusion par l'émetteur et le transmetteur de l'info. La confidentialité est généralement difficile à justifier dans le cas d'informations vitales pour l'association. Il est rappelé que toutes les informations internes au conseil doivent rester internes (exemple : teneur des débats préalables à une prise de décision, répartition des votes).
- Compte-rendu : un registre spécial contient tous les rapports des réunions du conseil d'administration, des réunions du bureau et des procès-verbaux des assemblées générales.
- Ordre du jour : l'ordre du jour est établi à l'avance et formulé sous forme de décisions à prendre. Il est joint à la convocation. Les administrateurs peuvent soumettre un point à l'ordre du jour en informant le secrétaire et en envoyant la documentation pertinente.
- Types de points à l'ordre du jour :
 - Les points d'information qui moyennant compte-rendu préalable, ne devraient nécessiter que de brèves interventions ;
 - Les points d'approbation qui, moyennant dossier préalable avec options argumentées, devraient permettre une décision rapide ;
 - La politique à long terme, dont l'étude pourrait être confiée à un groupe de travail ou faire l'objet d'une réunion de réflexion afin de pouvoir y consacrer le temps voulu ;
 - Evitons d'allonger la durée des réunions par l'ajout de points divers à l'ordre du jour ; ces ajouts de dernière heure ne permettent pas une réflexion en profondeur et risquent d'entraîner des décisions bâclées

8. Respect de la vie privée

Il est interdit de communiquer les renseignements signalétiques de nos membres à de tierces personnes. Nous acceptons cependant de fournir occasionnellement et avec discernement, les étiquettes adresses et nous nous chargeons nous-mêmes de l'envoi du courrier, si les frais postaux sont pris en charge.

Roumont, décembre 2008



Avec tous nos remerciements à nos amis et pèlerins Pierre et Simonne Swalus.

N'hésitez pas à visiter leur site, vous y trouverez tous les renseignements nécessaires pour votre pèlerinage : <http://verscompostelle.be>



Anvers



Halle



Anderlecht



Courtrai



Tournai



Eglise Notre-Dame de la Chapelle, Bruxelles



Leuven



Coudenberg



Mons



Martué



Nivelles